

ENVIRONNEMENT

HUMAIN
SOCIAL

Plan de Formation

ECONOMIE

DEMARCHE
DD
GLOABLE



Mettre en place un plan de formation

La loi du 1/01/2015 échange nos habitudes et renforce le rôle des employeurs dans le maintien et le développement de l'employabilité des salariés.

Le plan de formation est un outil simple à mettre en place, quelque soit la taille de l'entreprise.

La construction d'un plan de formations va vous permettre de:

- Répondre de manière anticipée à vos besoins de compétences nouvelles.
- Anticiper vos dépenses en matière de formation et mieux mobiliser les fonds des organismes financeurs.
- Evaluer le retour sur investissement des actions de formation qu'auront suivi vos équipes.

Cette formation courte et pratique est destinée aux responsables d'établissements hôteliers et touristiques qui souhaitent construire un véritable outil de pilotage de la formation.

POURQUOI

Vos objectifs opérationnels

- Organiser la formation de manière durable dans l'entreprise.
- Mobiliser les salariés motivés.
- Maîtriser son budget formation.
- Répondre aux exigences de la loi du 1/01/2015.

POUR QUI



Hôtels, Gîtes, Campings,
Résidences, Villages
vacances...



Restauration



Parcs et sites
touristiques



Organisations touristiques
OT, CDT, CRT...



Transporteurs,
voyagistes

ENVIRONNEMENT

HUMAIN
SOCIAL

ECONOMIE

DEMARCHE
DD
GLOABLE

Plan de Formation

Mettre en place un plan de formation

Partie n°1 : Définir les besoins de compétences et de formations

Utiliser des outils de diagnostic des besoins en compétences.
Identifier les bons interlocuteurs pour définir les orientations.
Conduire les entretiens en posant les bonnes questions.
Formuler les orientations.
Impliquer les managers dans l'identification des besoins de formation.
Passer de la demande au besoin qualifié.
Décider du type d'actions qui figureront au plan d'action de formation.

Atouts de la méthode

- Une approche ludique et pratique: Etude de cas concrets en lien avec l'activité.

Partie n°2 : Mettre œuvre le plan de formation.

Evaluer rapidement les salaires et coûts pédagogiques.
Anticiper les possibilités de financement.
Arbitrer et identifier les actions laissées à l'initiative du salarié.
Respecter les obligations légales en matière de consultation des représentants du personnel.
Comprendre les grandes règles de l'achat de prestations de formation et maîtriser votre budget.
Communiquer sur le plan auprès des salariés.
Organiser le suivi des actions réalisées.

 **LIVRABLES :** *Support de formation + documents d'évaluation et de construction fournis.*

Coût et durée

Durée: 14 heures présentiel + 4 heures distantiel.

Prix: *nous consulter.*

Contact : Philippe FRANCOIS au +33 (0)5 53 54 49 00

contact@francoistourismeconsultants.com

www.francoistourismeconsultants.com